

**Division des moyens et des personnels
enseignants 1^{er} degré
DIMOPE2/SM/AM/2425-01**

Bobigny, le 05 novembre 2024

Affaire suivie par :
Amélie MAURAY
Tél : 01 43 93 72 15
Mél : ce.93mouvement-pop@ac-creteil.fr

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

à

Mesdames les institutrices et messieurs les instituteurs
Mesdames les professeures et messieurs les
professeurs des écoles

POUR EXECUTION

Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
Messdames et messieurs les directeurs d'écoles
maternelles, élémentaires, primaires
et établissements spécialisés

Pour suite à donner et diffusion obligatoire

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : mouvement Postes à Profil (POP) 1^{er} degré - rentrée scolaire 2025

Références : **Bulletin officiel spécial numéro 5 du 31 octobre 2024**
Note de service MENH2425740N du 22/10/2024
Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2425740N>
Annexe 1 – calendrier des opérations

Le **dispositif d'affectation sur postes à profil au niveau national** est reconduit pour la rentrée scolaire 2025.

Ce mouvement, cadré par la DGRH et organisé par les IA-DASEN, permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants du département ou d'un autre département. Il se déroule en amont des opérations du mouvement interdépartemental afin de prendre en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les flux générés par ces recrutements, conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles. Pour rappel, la durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans. Les postes ouverts au recrutement par le biais de ce dispositif seront pourvus au titre des opérations de mobilité pour la **rentrée 2025**.

I - Grandes étapes du mouvement POP

Ce processus de recrutement fait l'objet d'une attention particulière de l'administration, de la définition des postes à pourvoir jusqu'à la sélection des candidats.

A - Les étapes

- **Identification** des postes et **rédaction des fiches de poste** par les services départementaux : favoriser des postes « dans la classe » qui requièrent des compétences spécifiques ou des postes à publics spécifiques en lien avec le projet d'école ; le nombre de poste est contingenté au niveau national.
- **Publication** des fiches de poste puis candidature des enseignants dans l'outil national **COLIBRIS**. Il est possible pour un enseignant de candidater à un poste au sein de son propre département.
- **Traitement des candidatures** : le service départemental d'accueil étudie dans un premier temps les candidatures reçues afin de faire une présélection. L'éligibilité du candidat sera vérifiée par l'outil au regard des éléments figurant dans AGAPE. L'IA-DASEN arrête les **listes de classement** des candidats sur chaque poste proposé au mouvement POP **sur l'avis des commissions d'entretien**. L'algorithme de l'application POP 1D croisera les vœux des agents avec le classement établi par l'IA-DASEN. Pour les postes dans la classe, les directeurs d'école font partie de la commission d'entretien. À l'occasion de ce mouvement hors barème, les priorités légales de mutation doivent être prises en compte à compétences équivalentes.

Le processus de sélection respecte les principes énoncés dans le guide des bonnes pratiques « recruter, accueillir et intégrer sans discriminer » qui sera accompagné d'un guide pratique spécifique.

B - Le calendrier

- **Du mercredi 6 novembre 2024 – 12h au mercredi 27 novembre 2024 – 12h** : ouverture de l'application Colibris permettant aux enseignants de formuler leurs vœux dans le cadre du mouvement POP via le lien <https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/>. Le candidat peut formuler au maximum 6 vœux POP et doit les saisir impérativement par ordre de préférence. Il peut supprimer un ou plusieurs vœux directement dans COLIBRIS. Il convient de s'assurer de la complétude de son dossier (CV, lettre de motivation, tout autre justificatif) avant que celui-ci ne soit pris en charge par l'administration.
Tout dossier incomplet retarde de fait son traitement.
- **Du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025** : instruction des dossiers de candidature par les DSDEN et organisation des commissions d'entretien. Classement des candidatures retenues et transmission des premiers résultats d'entretien.
- **Mercredi 22 janvier 2025** : date limite d'annulation d'un vœu POP. Les agents qui souhaitent annuler un ou plusieurs vœux POP après le mercredi 27 novembre 2024, devront adresser un courriel à l'adresse suivante : ce.93mouvement-pop@ac-creteil.fr
- **Mercredi 19 février 2025 – 12h** : publications des résultats. Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste seront **informés par courriel**. Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée** par la DGRH. Toute demande d'annulation de la mobilité POP obtenue doit être exceptionnelle et fera l'objet d'une instruction par la DSDEN d'origine au regard des motifs fixés par les lignes directrices de gestion.
Rappel : la durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.
- **À partir du lundi 24 février 2025** : les enseignants dont la candidature a été retenue seront contactés par le service des mobilités.

Nouveautés du mouvement POP 2025

- Une bonification d'ancienneté de 27 points sur tous les vœux exprimés est accordée aux enseignants qui participent au mouvement interdépartemental 2025, sous réserve d'avoir été affecté trois ans sur le poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement POP.
- Le retour automatique dans le département d'origine dès lors que les enseignants auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront explicitement la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

II - Phases de résultat du mouvement POP

À compter de la date des résultats et pour chaque poste, les résultats seront accessibles sur l'outil COLIBRIS.

- **Candidature irrecevable** : candidature qui ne respecte pas les contraintes réglementaires fixées par le dispositif (l'avis sera motivé individuellement par la DSDEN d'accueil).
- **Candidature non retenue** : la candidature ne sera pas soumise à l'avis de la commission d'entretien (décision motivée par la DSDEN).
Le motif saisi par la DSDEN dans l'application POP1D sera visible directement dans le courriel adressé à l'agent.
- **Candidature en attente** : la candidature a été classée par la DSDEN en rang 2 ou 3.
- **Candidature retenue** : la candidature a été classée par la DSDEN en rang 1.

Un algorithme croise les vœux des agents avec le classement établi par l'IA-DASEN.

Cette phase est synchronisée nationalement afin de prendre en considération les candidatures multiples effectuées au sein de plusieurs départements.

Si le candidat accepte le poste, il est attendu qu'il l'occupe pour **une durée minimale de trois ans**. Aussi, les enseignants retenus sur des postes à profil POP au titre de 2023 et 2024, ne pourront participer au mouvement interdépartemental qu'à l'issue de ces trois ans.

Les résultats du mouvement POP sont pris en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental lors des discussions entre la DGRH et les académies.

Après l'acceptation du candidat, des arrêtés d'INEAT/EXEAT seront pris par les départements d'origine et d'accueil de chaque enseignant muté, à l'issue de la campagne. Le service du mouvement du département d'origine transmettra également le dossier administratif du professeur des écoles au service du mouvement du département d'accueil afin d'assurer son suivi administratif.

Pour faire suite à la publication des résultats, il est possible de formuler un recours auprès de la DSDEN ayant reçu la candidature dans les 2 mois suivant la notification de la décision.

La mutation sur un poste POP ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en raison d'une situation exceptionnelle (décès du conjoint ou d'un enfant, perte d'emploi du conjoint, mutation ou non mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Éducation nationale, mutation imprévisible et imposée du conjoint, situation médicale aggravée...) et seulement dans la mesure où l'annulation ne compromet pas l'équilibre postes-personnels départemental. L'instruction de la demande d'annulation est effectuée par le département d'origine.

III – Dispositif d'accompagnement et d'information

Afin d'accompagner la démarche des enseignants, le ministère met à disposition :

- une **plateforme téléphonique ministérielle info mobilité** du mardi 5 au mercredi 27 novembre 2024 au 01 55 55 44 44, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 9h00 à 18h30
- un **portail ministériel** : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>
- une **foire aux questions** : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783>

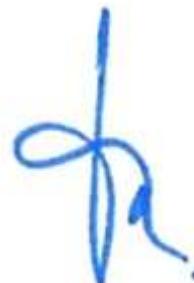
Une cellule départementale sera disponible du jeudi 28 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 et du lundi 6 janvier 2025 au mardi 18 février 2025 au **01 43 93 72 03**, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Vous pourrez joindre le service des mobilités par courriel à l'adresse suivante :

ce.93mouvement-pop@ac-creteil.fr

Cette circulaire fera l'objet d'une parution sur la E-lettre destinée aux enseignants et d'une diffusion sur les messageries professionnelles des enseignants.

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspectrice d'académie-directrice académie des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**

A blue ink signature of Sandrine LAIR, consisting of a vertical line that loops back to the left and then curves down to the right, ending in a small dot.

Sandrine LAIR